



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

6 octobre 2022

**Hausse des factures énergétiques :
AMORCE consulte plus de 200 collectivités
et publie un Plan d'urgence Sobriété
« 10 actions pour aider les collectivités à passer l'hiver »**

Avant la crise énergétique de ce début d'année, les collectivités locales dépensaient 3,86 milliards d'euros pour couvrir les consommations énergétiques de leur patrimoine (bâtiments publics, éclairage public, flotte de véhicules...) soit environ 57 €/habitant et 5 % de leur budget de fonctionnement. Une facture qui va exploser en 2022 et 2023 impactant ainsi durement les finances locales et le maintien de services essentiels à la population. La sobriété énergétique devient donc indispensable pour limiter cette hausse des factures, d'autant plus que les prix de l'énergie devraient rester élevés pendant plusieurs années.

Face à cette crise sans précédent, **AMORCE, l'AMF et Intercommunalités de France, avec le soutien de la Banque des Territoires, ont travaillé cet été sur une proposition de plan à mettre en place par les collectivités**, dans le but de limiter la hausse des factures. **Plus de 200 collectivités** sont venues partager au sein de plusieurs groupes de travail près de **800 propositions d'actions**.

De ce travail de partage et faisant écho au plan d'urgence sobriété énergétique de l'État qui sera présenté ce 6 octobre, AMORCE et les associations partenaires publient leur proposition de plan de sobriété pour les collectivités.

Ces mesures d'urgence sont applicables à court terme et pour faire face à l'hiver difficile qui s'annonce. Elles ne dispenseront pas d'actions sur le long terme, notamment pour la rénovation des bâtiments publics.

Au-delà de ces mesures qui devraient être rappelées par le Gouvernement, nous appelons à ce que le plan de sobriété pour la France comporte également un soutien renforcé pour les collectivités quant à la mise en place d'actions court-terme et long-

terme qui nécessitent des investissements et permettront ainsi dans la durée d'éviter les crises.

10 actions efficaces à mettre en œuvre dès cet hiver

Parmi ces 800 propositions, **nous avons retenu 10 actions principales, applicables dès maintenant, peu coûteuses, sans difficulté d'acceptabilité et avec effet immédiat sur les factures énergétiques de cet hiver.**

- **Action 1** : Établir une estimation globale des consommations d'énergie des bâtiments et services pour cibler les priorités

Sur ce point, et alors que la réduction de l'empreinte énergétique des bâtiments reste un enjeu prioritaire du quinquennat actuel, **AMORCE propose un outil en ligne gratuit, indépendant et rapide d'utilisation, e-SHERPA.**

Concrètement, les collectivités peuvent à l'aide de cet outil : identifier les bâtiments les plus énergivores de leur parc ; comparer les consommations de leurs bâtiments avec la moyenne nationale ; identifier les actions les plus efficaces économiquement et écologiquement ; estimer les coûts et financements mobilisables pour chacun de leurs bâtiments.

Plus d'informations : www.e-sherpa.fr

- **Action 2** : Mobiliser les agents de la collectivité
- **Action 3** : Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement
- **Action 4** : Réguler à 19°C les bâtiments publics occupés et en « hors-gel » les bâtiments inoccupés
- **Action 5** : Réduire l'intensité et les plages d'éclairage public
- **Action 6** : Former les agents à l'écoconduite et optimiser les déplacements
- **Action 7** : Couper l'eau chaude sanitaire
- **Action 8** : Réduire la saison de chauffe
- **Action 9** : Interdire l'usage d'appareils électriques
- **Action 10** : Éteindre l'éclairage des monuments et les enseignes lumineuses

Par ailleurs, **100 autres pistes de travail ont été évoquées et sont présentées dans notre plan.**

Plus d'informations : [Plan d'urgence Sobriété : 10 actions pour aider les collectivités à passer l'hiver et autres pistes de travail](#)

Pour Nicolas Garnier, Délégué Général d'AMORCE : « *Toujours en première ligne, les collectivités n'ont pas attendu cette crise pour appliquer des mesures de sobriété énergétique. Elles n'espèrent pas du plan de sobriété de l'État un simple rappel mais le déblocage de moyens conséquents pour la mise en œuvre de mesures court-terme pratiques (installation de thermostats, de régulation, etc.) et moyen-terme (rénovations globales des bâtiments).* »

À propos d'AMORCE :

Rassemblant plus de 1 000 adhérents (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux, entreprises, fédérations professionnelles et associations), AMORCE constitue le premier réseau national de collectivités territoriales et d'acteurs locaux engagés dans la transition écologique. Réseau d'information et de partage d'expériences, AMORCE accompagne les collectivités et les décideurs locaux dans la mise en œuvre de leurs stratégies territoriales de gestion des déchets, d'économie circulaire, de transition énergétique et de gestion durable de l'eau. | www.amorce.asso.fr

Contact presse - Valentin Blanc – vblanc@amorce.asso.fr - 04 81 91 84 66